



Permis de construire

Par **Marimax**, le **21/07/2019** à **14:48**

Bonjour

Nous avons reçu l'acceptation de notre permis de construire Mais la mairie nous demande, sous couvert des bâtiments de France, de changer la couleur de notre toit.

Nous avons demandé ton ardoise et eux nous demandent ton rouge pour être raccord avec le reste du voisinage.

Le hic c'est que quatre maisons autour de nous sont avec le toit noir , ainsi que l'église, l'école et la mairie !!!

Et que le plu note que les tuiles rouges ne sont pas acceptées !!!

Qu'avons nous comme recours ?

Peut-on faire annuler le permis de construire pour annuler l'achat du terrain et casser le contrat de construction ?

Merci

Par **Visiteur**, le **21/07/2019** à **14:56**

Bonjour

Il faut aller discuter de cela avec le maire, qui vous exposera quels éléments du PLU rendent ce choix nécessaire.

Par **Marimax**, le **21/07/2019** à **15:07**

Merci.

J'ai déjà croisé le maire qui ne comprends pas cette décision car effectivement des constructions récentes ont été faites avec le toit gris .

Mais ne veut pas revenir sur la décision qu'à prise son chargé a l'urbanisme